

Contrat Pain

Exemplaire 1/3 pour l'Adhérent.

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant **du Pain**, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Augustin Sauldubois
Ferme de la Casserie
49460 Ecuillé
06.51.29.87.73
dupainsurlesplanches@laposte.net
Producteur Bio.

Le consommateur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Termes du contrat :

Il est proposé tous les 15 jours du Pain. Il vous est demandé de choisir la quantité et le pain dans AMAPJ.

Pain de blé	500 g
Farine semi complète T80	1 kg
Pain de Seigle (rond ou allongé)	500 g
Farine de seigle T110	1 kg
Pain complet aux graines	500 g
Farine T110 + graines millet,pavot,lin,sésame	1 kg
Brioche	450 g
Cook'inoa	Par 5
amandes,noisettes grillées,chocolat,quinoa	
Fagots pour apéro	200 g

Le producteur et/ou le tuteur seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consommateurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le :

Le producteur

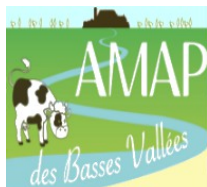
Le consommateur

Contact du Tuteur : Florence Cordier

cledy.florence@wanadoo.fr

Mail : amap.bv@gmail.com

[Http://www.amap-bassesvallees.fr/](http://www.amap-bassesvallees.fr/)



Contrat Pain

Exemplaire 2/3 pour le Producteur.

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant **du Pain**, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Augustin Sauldubois
Ferme de la Casserie
49460 Ecuillé
06.51.29.87.73
dupainsurlesplanches@laposte.net
Producteur Bio.

Le consom'acteur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Termes du contrat :

Il est proposé tous les 15 jours du Pain. Il vous est demandé de choisir la quantité et le pain dans AMAPJ.

Pain de blé	500 g
Farine semi complète T80	1 kg
Pain de Seigle (rond ou allongé)	500 g
Farine de seigle T110	1 kg
Pain complet aux graines	500 g
Farine T110 + graines millet,pavot,lin,sésame	1 kg
Brioche	450 g
Cook'inoa	Par 5
amandes,noisettes grillées,chocolat,quinoa	
Fagots pour apéro	200 g

Le producteur et/ou le tuteur seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consom'acteurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le :

Le producteur

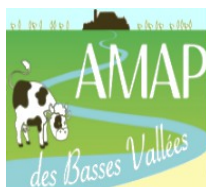
Le consom'acteur

Contact du Tuteur : Florence Cordier

cledy.florence@wanadoo.fr

Mail : amap.bv@gmail.com

[Http://www.amap-bassesvallees.fr/](http://www.amap-bassesvallees.fr/)



Contrat Pain

Exemplaire 3/3 pour l'AMAP.

Contrat d'engagement :

L'association a pour but de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes, de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable en fournissant **du Pain**, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent **partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Les Contractants :

Le producteur

Augustin Sauldubois
Ferme de la Casserie
49460 Ecuillé
06.51.29.87.73
dupainsurlesplanches@laposte.net
Producteur Bio.

Le consom'acteur adhérent de l'AMAP

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :

Termes du contrat :

Il est proposé tous les 15 jours du Pain. Il vous est demandé de choisir la quantité et le pain dans AMAPJ.

Pain de blé	500 g
Farine semi complète T80	1 kg
Pain de Seigle (rond ou allongé)	500 g
Farine de seigle T110	1 kg
Pain complet aux graines	500 g
Farine T110 + graines millet,pavot,lin,sésame	1 kg
Brioche	450 g
Cook'inoa	Par 5
amandes,noisettes grillées,chocolat,quinoa	
Fagots pour apéro	200 g

Le producteur et/ou le tuteur seront présents pour la livraison **le mardi de 18h00 à 19h00 sous le préau de la MCL à Cantenay-Epinard.**

Les consom'acteurs qui seraient dans l'incapacité de venir prendre la livraison des produits commandés doivent s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne Amapienne ou non.

Résiliation du contrat :

Toute résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau de l'AMAP Les Basses Vallées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le :

Le producteur

Le consom'acteur

Contact du Tuteur : Florence Cordier

cledy.florence@wanadoo.fr

Mail : amap.bv@gmail.com

[Http://www.amap-bassesvallees.fr/](http://www.amap-bassesvallees.fr/)